

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil quinze, le 26 février, à dix heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Le Lardin Saint Lazare, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 16 février 2015

PRÉSENTS :

Titulaires :

Josiane LEVISKI, Gérard DEBET, Bertrand CAGNIART, Bernadette MERLIN, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel DEMONEIN, Guy COUPLET, Jean-Michel LAGORSE, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Marie CHANQUOI, Nadine ÉLOI, Catherine LUSTRISSY, Roland MOULINIER, Charles SOL, Serge EYMARD, Claude MALAURIE, Pierre AUGUSTE, Laurent DELAGE, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Michel LAPOUGE, Régine ANGLARD, Jean BOUSQUET, Jean-Pierre JACQUINET, Roger LAROUQUIE, Sabine MALARD, Arlette VERDIER, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Pierre VITREBERT représente Alexandra DUMAS, Fabien JOFFRE représente Francis AUMETTRE, Patrick DELAUGEAS représente Camille GERAUD, Jean-Marie SANCHEZ représente Jean-Michel LAGORCE

EXCUSÉS

Titulaires : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Lionel ARMAGHANIAN, Gérard MERCIER, Stéphane ROUDIER donne pouvoir à Guy COUPLET, Jacques MIGNOT, Yves MOREAU donne pouvoir à Nadine ELOI, Daniel BOUTOT, Isabelle COMBESCOT, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Camille GERAUD, Laurent MONTEIL, Jean-Michel LAGORCE, Bernard BEAUDRY donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Roger LAROUQUIE, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Pierre DELMON, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Claudine LIARSOU donne pouvoir à Arlette VERDIER, Francis VALADE.

SECRÉTAIRE : M. Jean-Marie SANCHEZ

**OBJET : Achat de composteurs par le biais du SMD3 pour les communes de
Beauregard, Coly, Peyrignac et Villac**

Monsieur le Président explique aux conseillers communautaires que dans le cadre de l'exercice de la compétence Collecte et Traitement des Ordures Ménagères, la Communauté de Communes adhère au SMD3 pour les communes de Beauregard, Coly, Peyrignac et Villac.

Il rappelle que la Communauté de Communes à participer à une opération de commande groupée de composteurs pour un coût de

Composteurs 300 litres = 10€ HT

Composteurs 600 litres = 20€ HT

Le SMD3 a facturé la marchandise à la Communauté de Communes en lieu et place des communes. Parallèlement, la Communauté de Communes émet des titres de recettes en euros TTC à l'encontre des administrés des quatre communes afin de récupérer les fonds.

Monsieur le Président sollicite l'autorisation du Conseil Communautaire d'émettre des titres de recettes en euros TTC à l'encontre des administrés, acquéreurs des composteurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à émettre les titres de recettes inhérents à l'encontre des administrés des communes de Beauregard, Coly, Peyrignac et Villac.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant au versement de cette contribution.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à TERRASSON-LAVILLEDIEU, le 03/03/2015.

Le Président,

Dominique BOUSQUET.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-200041150-20150226-DE2015015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2015

Publication : 06/03/2015